



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

### *Membres absents :*

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François HELIE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Louise MARIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.



---

**OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Convention spéciale pour le traitement des eaux usées de la Commune de Bresse-sur-Tille vers la station d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)**

Les eaux usées de la commune de Bresse-sur-Tille sont traitées sur la station de traitement de Remilly-sur-Tille gérée par le SINOTIV'EAU.

La convention de déversement des eaux usées de Bresse-sur-Tille vers la STEP du Syndicat est arrivée à échéance.

Une nouvelle convention doit être établie entre Dijon Métropole et le SINOTIV'EAU. Elle intègre l'existence d'un déversement d'eaux usées depuis le SINOTIV'EAU, en amont de la commune de Bresse-sur-Tille, vers le réseau de Bresse-sur-Tille, ces eaux étant issues des aires de repos de la Tille et du Pré d'Azur situées sur l'autoroute A31.

En conséquence, le SINOTIV'EAU et Dijon métropole conviennent conjointement, et pour des facilités de gestion opérationnelles :

- d'une part, d'appliquer aux eaux déversées par le SINOTIV'EAU dans le réseau de Bresse-sur-Tille les mêmes prescriptions et limites de qualité que celles définies pour les eaux usées que Dijon métropole déverse vers le Syndicat ;
- d'autre part, de ne pas créer de tarification spécifique pour les effluents issus du SINOTIV'EAU, mais de procéder à leur comptage et de les retrancher aux volumes comptabilisés déversés par Dijon métropole vers le Syndicat, en actualisant les tarifs du Syndicat afin de tenir compte des nouveaux tarifs suite au renouvellement de son contrat de DSP.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention spéciale pour le traitement des eaux usées de la Commune de Bresse-sur-Tille vers la station d'épuration du SINOTIV'EAU,
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cette convention.

SCRUTIN : POUR : 73  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 18 PROCURATION(S)*